



PROCOLE ITEA

pour la gestion des flux de personnes face au risque de contamination COVID-19

Cette fiche, élaborée par ITEA, constitue une synthèse des mesures qui peuvent permettre de gérer les flux de personnel ainsi que les personnes extérieures à l'entreprise.

CONSIGNES POUR LA GESTION DES FLUX DE PERSONNES

**QUI NE DOIT
PAS SE RENDRE
SUR LES SITES ?**

Ne doivent pas se rendre sur le site :

- Les personnes présentant les symptômes connus de la maladie (fièvre, douleurs musculaires, maux de tête, perte d'odorat...) ou ayant un membre du foyer présentant des symptômes.
- Les personnes considérées à risque dont la liste est disponible sur le site du ministère de la santé :
<https://solidarites-sante.gouv.fr/actualites/actualites-du-ministere/article/coronavirus-qui-sont-les-personnes-fragiles>

A titre indicatif, il s'agit des personnes suivantes :

- ▶ les personnes âgées de 70 ans et plus,
- ▶ les patients aux antécédents cardiovasculaires : hypertension artérielle compliquée, antécédents d'accident vasculaire cérébral ou de coronaropathie, chirurgie cardiaque, insuffisance cardiaque stade NYHA III ou IV,
- ▶ les diabétiques insulino-dépendants non équilibrés ou présentant des complications secondaires à leur pathologie,
- ▶ les personnes présentant une pathologie chronique respiratoire susceptible de décompenser lors d'une infection virale,
- ▶ les patients présentant une insuffisance rénale chronique dialysée,
- ▶ les malades atteints de cancer sous traitement,
- ▶ les personnes avec une immunodépression congénitale ou acquise :
 - médicamenteuse : chimiothérapie anti cancéreuse, immunosuppresseur, biothérapie et/ou une corticothérapie à dose immunosuppressive,
 - infection à VIH non contrôlé ou avec des CD4 <200/mm³,
 - consécutive à une greffe d'organe solide ou de cellules souches hématopoïétiques,
 - liée à une hémopathie maligne en cours de traitement,
- ▶ les malades atteints de cirrhose au stade B ou C de la classification de Child-Pugh,
- ▶ les personnes présentant une obésité morbide (indice de masse corporelle > 40 kg/m²),
- ▶ les femmes enceintes à partir du troisième trimestre de la grossesse.

**TRAJET
DOMICILE /
TRAVAIL**

Se munir du justificatif de déplacement professionnel de l'employeur :

<https://www.interieur.gouv.fr/Actualites/L-actu-du-Ministere/Attestation-de-deplacement-et-de-voyage>

Privilégier son véhicule personnel et éviter le covoiturage, deux personnes au maximum par véhicule avec le passager situé sur le côté arrière droit.



PROCOLE ITEA

pour la gestion des flux de personnes face au risque de contamination COVID-19

ACCÈS AU SITE

Etudier la possibilité de fluidifier l'accès au site : décalage des horaires de prise de poste (par quart d'heure par exemple). Déterminer le(s) point(s) d'entrée et éventuellement limiter l'accès à un seul point d'entrée.
Si présence de badge/tourniquet : présenter le badge sans rentrer en contact avec le terminal et en respectant la distance de 1 mètre avec ses collègues, éviter le contact du tourniquet avec les mains.
Limiter l'accès aux personnes essentielles à l'activité, éviter les visites des fournisseurs (privilégier les échanges par téléphone, visioconférence...), suspendre ou limiter toutes les interventions non indispensables au fonctionnement du site, augmenter les fréquences de désinfection, nettoyage des zones communes, ...

Accueil des visiteurs :

Fournir au personnel d'accueil : masques, gants, lunettes, gel hydroalcoolique, liste des instructions à suivre.
Mettre en place un marquage au sol pour délimiter les zones : mise à distance, dépose des colis dans une zone spécifique.
Pour la réception de courrier/colis, privilégier tout moyen de substitution aux signatures : SMS de confirmation, photo avec le colis...
Des interphones peuvent être installés pour éviter que les livreurs n'aient à entrer dans les locaux.

CIRCULATION À L'INTÉRIEUR DU SITE

Les déplacements doivent se limiter au strict nécessaire : toilettes, arrivée, départ, déplacements indispensables à l'activité, etc...
Si les personnes viennent à se croiser, le respect des gestes barrière est indispensable, en particulier les distances de sécurité.

LIVRAISONS

Les chauffeurs doivent rester au maximum dans leur véhicule.
Un seul transporteur/client/fournisseur à la fois dans le magasin.
Valider au préalable les modalités de livraison (possibilité de dématérialisation des bons de livraison...)
Porter des gants pour prendre en charge les marchandises et les changer régulièrement.
On considère que le virus peut survivre jusqu'à 24h sur les cartons (peut dépendre de la température et de l'humidité) : on peut les désinfecter (spray à disposition) ou les laisser reposer au moins jusqu'au lendemain. Ce point est à prendre avec précaution car la durée de vie du virus sur les surfaces est toujours discutée par les scientifiques.

GESTION D'UNE PERSONNE SYMPTOMATIQUE DANS L'ENTREPRISE

Isolement et signalement immédiat du salarié à son employeur via son responsable hiérarchique ou son référent COVID-19.
Renvoi immédiat du salarié à son domicile avec consigne de contacter son médecin traitant, selon les consignes des autorités sanitaires. En cas de symptômes graves, l'employeur contacte le 15.
Information des représentants du personnel ou des salariés.
Nettoyage immédiat des espaces de travail du salarié concerné.